

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1189/SEJ du 5 décembre promulguant l'arrêté du 24 septembre 1968 à la fabrication de pièces de 20, 5 et 2 francs destinées au Territoire Français des Afars

n° 1189/SEJ

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 décembre 1968

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1969

Date du numéro
25 janvier 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est promulgué dans le Territoire Français des Afars et des Issas l'arrêté du 24 Septembre 1968 relatif à la fabrication de pièces de 20, 5 et 2 francs destinées au Territoire Français des Afars et des Issas. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Louis SAGET.